

Formation professionnelle de base / Gymnases

Après l'école obligatoire, la plupart des jeunes entament une formation professionnelle. Quiconque souhaite étudier dans une haute école doit dans la règle obtenir une maturité gymnasiale d'un gymnase. Cela est également possible dans le cadre d'une formation professionnelle.

Importance de la formation

Une bonne formation et un bon statut professionnel ont une grande importance en Suisse. Les performances à l'école obligatoire déjà sont très importantes pour les possibilités futures. Après l'école obligatoire, plusieurs voies s'ouvrent aux jeunes afin de réussir un bon départ dans la vie professionnelle (Sekundarstufe II). Il est difficile de trouver un emploi sans formation supplémentaire. Le centre d'information professionnelle (BIZ) conseille les jeunes et les parents gratuitement et répond aux questions concernant la formation et la formation continue.

Formation professionnelle de base

Après l'école obligatoire, la plupart des jeunes se décide pour une formation professionnelle de base (apprentissage, Berufslehre). Lors d'un apprentissage, les jeunes acquièrent les connaissances pratiques de la profession dans une entreprise et suivent parallèlement des cours à l'école professionnelle. Il existe plus de 250 métiers. Un apprentissage dure entre 2 et 4 ans. Les jeunes doivent chercher eux-mêmes une place d'apprentissage dans une entreprise. La recherche débute déjà pendant la dernière année de l'école obligatoire. L'école aide les jeunes, mais ils dépendent également du soutien des parents. Le centre d'information professionnelle (BIZ) propose aux jeunes diverses offres et les conseille gratuitement. Les jeunes qui font un apprentissage peuvent également passer une maturité professionnelle (Berufsmaturität), soit pendant la formation soit après. La maturité technique ou professionnelle permet d'accéder aux hautes écoles spécialisées sans examen.

Gymnases

Les gymnases (Mittelschulen) proposent une large culture générale. Les écoles préparent à une formation académique dans les universités ou les hautes écoles (Fachhochschulen). On fait la différence entre les gymnases dans lesquels on obtient une maturité gymnasiale (gymnasiale Maturität) et ceux qui dispensent une maturité technique ou professionnelle (Fach- oder Berufsmaturität). La maturité gymnasiale permet d'accéder aux universités sans examen. La maturité technique ou professionnelle permet d'accéder aux hautes écoles spécialisées sans examen. Les hautes écoles spécialisées sont toutefois aussi ouvertes aux personnes possédant une maturité gymnasiale et les universités à celles ayant une maturité technique ou professionnelle. Selon les cas, des conditions supplémentaires seront posées.

Offres passerelles

Les jeunes entre 18 et 25 ans qui arrivent dans le canton de Basel-Landschaft après la scolarité obligatoire peuvent, sous certaines conditions, participer à une offre passerelle (Brückenangebot) du centre des offres passerelles (Zentrum für Brückenangebote, ZBA). L'accent y est mis sur l'accès au monde du travail. Une offre passerelle aide les jeunes à trouver un stage ou une place d'apprentissage. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au service de coordination des offres passerelles à Liestal (Koordinationsstelle Brückenangebote).

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/ecole-et-formation/formation-professionnelle-de-base---gymnases